

**SEANCE DU 13 JANVIER 2020**

FB/LN/CJ n° 2020/01

Objet de la délibération :**OBJET**

Appel à projets « Bourg Centre »
- signature d'un protocole de partenariat entre les communes d'Epernon, de Hanches, le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, l'Etat, Le Conseil régional Centre Val-de-Loire et la Banque des territoires

NOMBRE DE CONSEILLERSEn exercice : **29**Présents : **23**Pouvoirs : **02**Votants : **25**

Date de la convocation :
7/01/2020

L'an deux mille vingt, le 13 janvier à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaient présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusés :

BASSEZ Rosane, pouvoir à D. BOMMER
BLANCHARD Flavien, pouvoir à B. BONVIN

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud.

Secrétaire de séance : B. BONVIN



Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du 25 juin 2018 définissant les principes généraux de la nouvelle politique départementale pour les territoires, et du 5 novembre 2018 précisant le dispositif opérationnel « bourgs-centres » ;
Vu la note d'intention de la Commune d'Epernon en date du 3/01/2019 complétée par un courrier du 30/07/2019,
Vu les différentes études et réflexions menées par la Commune sur son territoire;

L'État, le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et la Banque des territoires ont initié ensemble une démarche visant à stimuler l'activité et l'attractivité des bourgs-centres.

Elle s'adresse à tous les territoires, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales et vise ainsi à les rendre plus attractifs, plus durables, plus inclusifs et plus connectés.

Pour, d'une part, assurer un maillage équilibré du territoire eurélien et ainsi éviter une fracture entre les espaces ruraux et les territoires urbanisés ou situés dans les franges franciliennes et d'autre part, améliorer la cohérence des politiques publiques en termes d'aménagement et de développement économique dans un contexte de redressement des finances publiques, l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et la Banque des territoires ont décidé de faire converger leurs efforts en faveur des initiatives de proximité et des investissements à destination des territoires.

Les partenaires s'entendent pour multiplier les approches à 360 degrés de l'ensemble des problématiques d'un « bourg-centre », donner leur pleine mesure aux complémentarités villes-campagnes, renforcer l'armature des « bourgs-centres » qui sont au cœur des bassins de vie.

Ensemble, ces partenaires encouragent la réalisation de projets structurants qui concourent à l'amélioration de la vie quotidienne des Euréliens et celle des entreprises, en articulant de manière cohérente leur soutien aux communes « bourgs-centres », aux établissements publics et coopération intercommunale (EPCI), aux particuliers et aux bailleurs sociaux à travers la mise en œuvre d'un dispositif adapté et efficace, dans le respect des compétences de chacun prévues par les textes.

L'ambition consiste ainsi à mettre en place une stratégie départementale

de soutien au développement des territoires pour les prochaines années, reconnue et portée par l'ensemble des partenaires et ciblée plus particulièrement sur les communes « bourgs-centres ».

Suite à l'appel à projet, la commune d'Epernon, au vu de sa vision stratégique de développement de territoire et de l'engagement d'un certain nombre de projets structurants en matière de redynamisation du cœur de ville, a été retenue pour bénéficier d'un conventionnement au titre des programmes d'investissement par le comité de pilotage partenarial du 11 juin 2019.

Dans ce contexte, le projet de territoire, ainsi que les axes stratégiques ont été consolidés à la fin d'année 2019 et au début de l'année 2020 à partir des études menées par la commune et de l'apport en ingénierie du Département. Le projet de territoire est donc finalisé : les axes stratégiques ont été définis et les projets identifiés. Cependant, leur déclinaison opérationnelle sous formes de fiches projets et d'un tableau de programmation financière doit encore faire l'objet d'échanges entre la commune et les partenaires du protocole.

Toutefois, Monsieur le Maire explique que, pour franchir une étape importante dans la mise en œuvre de ce partenariat, il y a lieu de signer le protocole entre les communes d'Epernon et de Hanches et les quatre partenaires cités ci-avant. Ce protocole rappelle notamment l'objet du partenariat, l'économie générale du dispositif, les modalités des soutiens des partenaires au financement du projet global, la gouvernance, les modalités des dépôts et d'instruction des projets.

L'article III indique les axes stratégiques retenus pour le territoire et les projets identifiés qui font l'objet d'une présentation détaillée dans l'annexe 1 « projet de territoire ».

Ce protocole devra être complété par les fiches projets, et le tableau de programmation financière qui seront présentés sous formes d'annexes afin de constituer la convention territoriale du « bourg centre » proprement dite.

Une fois validée par l'ensemble des partenaires du dispositif « action bourgs centres en Eure-et-Loir » en début d'année 2020, ces deux annexes seront alors soumises lors d'un prochain Conseil municipal pour émergence de la convention finale.

Ce protocole est établi pour une durée de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

VOTANTS : 25	POUR : 19	ABSTENTION : 1 F. DUCOUTUMANY	CONTRE : 5 I. MARCHAND, B. ESTAMPE, N. VAN CAPPEL, R. HAMARD, D. METRAL-CHARVET
-------------------------------	------------------	---	---

- **APPROUVE** le projet de protocole « bourg centre », tel qu'annexé à la présente délibération étant précisé qu'il sera complété ultérieurement par les fiches projets et le tableau de programmation financière des projets qui se présenteront sous formes d'annexes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à signer tous documents relatifs à son exécution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200113-D2020_01_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2020

Publication : 15/01/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et Délibéré à Epernon, le 13 janvier 2019

Le Maire,
F. BELHOMME



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.